

23 juin 2009

09.139

Interpellation Blaise Courvoisier**Pour assurer la pérennité du Registre neuchâtelois des tumeurs (RNT)**

Le RNT est un instrument indispensable pour évaluer les conséquences des campagnes de prévention, de dépistage ou de nouveaux moyens diagnostiques. Un Registre des tumeurs est, par ailleurs, nécessaire à l'évaluation du dépistage du cancer du sein selon une Ordonnance fédérale concernant ces programmes cantonaux.

Depuis plus de 20 ans, le RNT travaille en synergie avec le registre vaudois des tumeurs (RVT), ce qui lui donne une reconnaissance suisse et internationale. La Convention de 2000 qui lie le RNT avec l'état de Neuchâtel et la Ligue Neuchâteloise contre le cancer (LNCC) assure l'essentiel de son budget, à raison de 60% pour la LNCC et 40% pour l'Etat.

Actuellement ce poste fixe pèse trop lourd pour la LNCC qui souhaiterait que ce ratio de financement soit inversé: 40% au maximum pour la LNCC et 60% au minimum pour l'état de Neuchâtel.

Nous demandons donc au Conseil d'Etat de se positionner concernant:

- la pérennisation du statut du RNT par la signature d'une convention de longue durée.
- la prise en compte d'un nouveau mode de financement, à savoir au moins 60% pour l'Etat et au mieux 40% pour la LNCC.

Cosignataires: S. Latrèche et Y. Strub.